



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 07/06/16

Reçu en Préfecture le : 08/06/16  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 6 juin 2016**  
**D-2016/215**

***Aujourd'hui 6 juin 2016, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

Interruption de séance de 16h15 à 16h36

Les Elus du groupe socialiste quittent la séance à 16h41

Présidence de Mr Nicolas FLORIAN de 16h43 à 17h07 Mr le Maire quitte la séance de 16h43 à 17h07

Interruption de séance de 16h45 à 16h50

Les Elus du groupe écologiste quittent la séance à 17h20

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Madame Catherine BOUILHET,

*Mme Virginie Calmels présente jusqu'à 17h10*

**Excusés :**

Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Alain SILVESTRE, Monsieur Yassine LOUMI, Monsieur Jacques COLOMBIER

## **Conventions de partenariat dans le cadre de l'opération ' voisins-relais '. Décision. Autorisation**

Monsieur Nicolas BRUGERE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La lutte contre l'isolement des personnes âgées constitue une ambition majeure de la Ville de Bordeaux et de son CCAS.

Aussi, a-t-elle créée depuis le mois d'avril 2015, une cellule de lutte contre l'isolement au sein de la Plateforme Autonomie Seniors de la Direction Générations Seniors et Autonomie (DGSA) avec pour missions principales d'améliorer le repérage des personnes isolées sur le territoire communal et de mettre en œuvre des actions en partenariat avec les associations locales et les professionnels de santé et du secteur médico-social afin de maintenir le lien social.

Au 1<sup>er</sup> avril, 1445 personnes âgées se sont inscrites sur le registre nominatif de la Ville de Bordeaux afin de bénéficier du dispositif de lutte contre l'isolement mis en œuvre notamment durant la période estivale.

L'opération « Voisins Relais » constitue une action phare de lutte contre l'isolement, car elle mobilise aux côtés de la Ville de Bordeaux et de son CCAS, de nombreuses associations (Petits Frères des Pauvres, Société Saint Vincent de Paul, Relais Amical Malakoff Médéric, Centre ressources du Grand Bon Pasteur, Centre ressources Henry Dunant, Association Faits de Cœur's, Association d'Aide aux Aidants du Pavillon).

Ces associations encadrent des bénévoles dans la réalisation de leurs missions consistant à établir un échange téléphonique régulier auprès d'au moins une à quatre personnes âgées très isolées inscrites sur le registre canicule, afin de s'assurer de leur bien-être et de signaler à la Plateforme Autonomie Seniors toutes difficultés rencontrées par la personne âgée contactée.

Aussi, et si tel est votre avis, nous vous remercions, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer les conventions de partenariat avec les associations s'inscrivant dans l'opération « Voisins-Relais ».

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 6 juin 2016

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Nicolas BRUGERE**



## CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre :

**La Ville de Bordeaux**, situé 4 rue Claude Bonnier à la Cité Municipale de Bordeaux, représentée par Monsieur Alain Juppé, agissant en qualité de maire, habilité aux fins des présentes par la délibération D 2016/239 en date du 6 juin 2016

Et

**L'Association d'Aide aux Aidants du Pavillon** située 45, cours Maréchal Galliéni 33000 Bordeaux, représentée par Monsieur René Martin agissant en qualité de Président, d'autre part

### Préambule :

La période estivale est l'une des plus sensibles pour les personnes âgées, en raison des risques encourus pendant les vagues de chaleur et du fait d'un isolement accru pendant les congés familiaux.

Suite à la canicule de l'été 2003, la prévention des risques liés à la canicule relève d'une problématique de santé publique qui s'est traduite par la mise en œuvre d'un plan national canicule annuel.

Dans ce cadre et en complément de la politique nationale, **la Ville de Bordeaux** et son **CCAS** mettent en place chaque été un dispositif de prévention des effets de la canicule et de lutte contre l'isolement, s'appuyant sur un réseau associatif de lutte contre l'isolement (**Petits Frères des Pauvres, Société Saint Vincent de Paul, Relais Amical Malakoff Médéric, Centre ressources du Grand Bon Pasteur, Centre ressources Henry Dunant, Association Faits de Cœur's, Association d'Aide aux Aidants du Pavillon**).

Ainsi les bénévoles de ces associations participent à l'action "Voisins Relais", reconduite depuis 2009. Il s'agit pour chaque bénévole encadré par une association d'appeler toutes les semaines 1 à 4 personnes âgées très isolées inscrites sur le registre canicule municipal. Cet appel a pour finalité de veiller au bien être de la personne âgée et de signaler à la Plateforme Autonomie Senior (CLIC-MAIA-CTA) de la Direction Génération Seniors et Autonomie toutes problématiques rencontrées par la personne âgée.

## Article 1 : Principe

Dans le cadre du plan canicule municipal, l'action "Voisins Relais" s'appuie sur les compétences de l'Association d'Aide aux Aidants du Pavillon pour assurer les appels téléphoniques hebdomadaires auprès des personnes âgées inscrites sur le registre canicule municipal.

## Article 2 : Les actions envisagées consistent

Pour l'Association d'Aide aux Aidants du Pavillon à :

- Participer au groupe projet organisé par le CCAS sur l'action "Voisin Relais".
- Transmettre à la Plateforme Autonomie Senior des bénévoles de l'association pour assurer les appels téléphoniques toutes les semaines auprès des personnes âgées.
- Nommer un ou des référents pour assurer le suivi des bénévoles.
- Informer les bénévoles de la réunion d'information organisée fin juin sur le dispositif et la signature de la charte "Voisin Relais".
- Participer à la réunion d'information pour les bénévoles.
- Transmettre à la cellule isolement le nom des personnes âgées que l'association continuera à suivre au-delà de l'action "Voisins Relais".

Pour la Ville de Bordeaux et son CCAS, à travers la Plateforme Autonomie Senior, à :

- Animer le groupe projet sur l'action "Voisin Relais".
- Mettre à disposition de l'Association d'Aide aux Aidants du Pavillon les documents d'inscription des bénévoles.
- Organiser les réunions d'information à destination des bénévoles.
- Créer les binômes bénévoles et personnes âgées très isolées.
- Mettre à disposition des bénévoles un numéro de téléphone spécifique et une adresse mail afin que la Plateforme Autonomie Seniors assure le suivi des usagers en difficulté.

## Article 3 : Durée du protocole de partenariat

La présente convention de partenariat est consentie pour la période du **1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016**.

Fait à Bordeaux, en deux exemplaires

Pour la Ville de Bordeaux	Pour l'Association d'Aide aux Aidants du Pavillon
Monsieur Alain JUPPE	Monsieur René MARTIN
Maire de la Ville de Bordeaux	Président



## CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre :

**La Ville de Bordeaux**, situé 4 rue Claude Bonnier à la Cité Municipale de Bordeaux, représentée par Monsieur Alain Juppé, agissant en qualité de maire, habilité aux fins des présentes par la délibération D 2016/239 en date du 6 juin 2016

Et

**Le Centre de Ressources Grand Bon Pasteur** situé 6 avenue Charles de Gaulles 33000 Bordeaux, représenté par Monsieur Nicolas ASSELINE agissant en qualité de Directeur, d'autre part

### Préambule :

La période estivale est l'une des plus sensibles pour les personnes âgées, en raison des risques encourus pendant les vagues de chaleur et du fait d'un isolement accru pendant les congés familiaux.

Suite à la canicule de l'été 2003, la prévention des risques liés à la canicule relève d'une problématique de santé publique qui s'est traduite par la mise en œuvre d'un plan national canicule annuel.

Dans ce cadre et en complément de la politique nationale, **la Ville de Bordeaux** et son **CCAS** mettent en place chaque été un dispositif de prévention des effets de la canicule et de lutte contre l'isolement, s'appuyant sur un réseau associatif de lutte contre l'isolement (**Petits Frères des Pauvres, Société Saint Vincent de Paul, Relais Amical Malakoff Médéric, Centre ressources du Grand Bon Pasteur, Centre ressources Henry Dunant, Association Faits de Cœur's, Association d'Aide aux Aidants du Pavillon**).

Ainsi les bénévoles de ces associations participent à l'action "Voisins Relais", reconduite depuis 2009. Il s'agit pour chaque bénévole encadré par une association d'appeler toutes les semaines 1 à 4 personnes âgées très isolées inscrites sur le registre canicule municipal. Cet appel a pour finalité de veiller au bien être de la personne âgée et de signaler à la Plateforme Autonomie Senior (CLIC-MAIA-CTA) de la Direction Génération Seniors et Autonomie toutes problématiques rencontrées par la personne âgée.

## Article 1 : Principe

Dans le cadre du plan canicule municipal, l'action "Voisins Relais" s'appuie sur les compétences du Centre de Ressources Grand Bon Pasteur pour assurer les appels téléphoniques hebdomadaires auprès des personnes âgées inscrites sur le registre canicule municipal.

## Article 2 : Les actions envisagées consistent

Pour le Centre de Ressources Grand Bon Pasteur à :

- Participer au groupe projet organisé par le CCAS sur l'action "Voisin Relais".
- Transmettre à la Plateforme Autonomie Senior des bénévoles du centre pour assurer les appels téléphoniques toutes les semaines auprès des personnes âgées.
- Nommer un ou des référents pour assurer le suivi des bénévoles.
- Informer les bénévoles de la réunion d'information organisée fin juin sur le dispositif et la signature de la charte "Voisin Relais".
- Participer à la réunion d'information pour les bénévoles.
- Transmettre à la cellule isolement le nom des personnes âgées que le centre continuera à suivre au-delà de l'action "Voisins Relais".

Pour la Ville de Bordeaux et son CCAS, à travers la Plateforme Autonomie Senior, à :

- Animer le groupe projet sur l'action "Voisin Relais".
- Mettre à disposition du Centre de Ressources Grand Bon Pasteur les documents d'inscription des bénévoles.
- Organiser les réunions d'information à destination des bénévoles.
- Créer les binômes bénévoles et personnes âgées très isolées.
- Mettre à disposition des bénévoles un numéro de téléphone spécifique et une adresse mail afin que la Plateforme Autonomie Seniors assure le suivi des usagers en difficulté.

## Article 3 : Durée du protocole de partenariat

La présente convention de partenariat est consentie pour la période du **1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016**.

Fait à Bordeaux, en deux exemplaires

Pour la Ville de Bordeaux	Pour le Centre de Ressources Grand Bon Pasteur
Monsieur Alain JUPPE	Monsieur Nicolas ASSELINE
Maire de la Ville de Bordeaux	Directeur EHPAD Grand Bon Pasteur



croix-rouge française



## CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre :

**La Ville de Bordeaux**, situé 4 rue Claude Bonnier à la Cité Municipale de Bordeaux, représentée par Monsieur Alain Juppé, agissant en qualité de maire, habilité aux fins des présentes par la délibération D 2016/239 en date du 6 juin 2016

Et

**Le Centre de Ressources Henry Dunant** situé 25-31, Boulevard Georges V 33000 Bordeaux, représenté par Madame Jocelyne Williaume agissant en qualité de Directrice, d'autre part

### Préambule :

La période estivale est l'une des plus sensibles pour les personnes âgées, en raison des risques encourus pendant les vagues de chaleur et du fait d'un isolement accru pendant les congés familiaux.

Suite à la canicule de l'été 2003, la prévention des risques liés à la canicule relève d'une problématique de santé publique qui s'est traduite par la mise en œuvre d'un plan national canicule annuel.

Dans ce cadre et en complément de la politique nationale, **la Ville de Bordeaux** et son **CCAS** mettent en place chaque été un dispositif de prévention des effets de la canicule et de lutte contre l'isolement, s'appuyant sur un réseau associatif de lutte contre l'isolement (**Petits Frères des Pauvres, Société Saint Vincent de Paul, Relais Amical Malakoff Médéric, Centre ressources du Grand Bon Pasteur, Centre ressources Henry Dunant, Association Faits de Cœur's, Association d'Aide aux Aidants du Pavillon**).

Ainsi les bénévoles de ces associations participent à l'action "Voisins Relais", reconduite depuis 2009. Il s'agit pour chaque bénévole encadré par une association d'appeler toutes les semaines 1 à 4 personnes âgées très isolées inscrites sur le registre canicule municipal. Cet appel a pour finalité de veiller au bien être de la personne âgée et de signaler à la Plateforme Autonomie Senior (CLIC-MAIA-CTA) de la Direction Génération Seniors et Autonomie toutes problématiques rencontrées par la personne âgée.

## Article 1 : Principe

Dans le cadre du plan canicule municipal, l'action "Voisins Relais" s'appuie sur les compétences du Centre de Ressources Henry Dunant pour assurer les appels téléphoniques hebdomadaires auprès des personnes âgées inscrites sur le registre canicule municipal.

## Article 2 : Les actions envisagées consistent

Pour le Centre de Ressources Henry Dunant à :

- Participer au groupe projet organisé par le CCAS sur l'action "Voisin Relais".
- Transmettre à la Plateforme Autonomie Senior des bénévoles du centre pour assurer les appels téléphoniques toutes les semaines auprès des personnes âgées.
- Nommer un ou des référents pour assurer le suivi des bénévoles.
- Informer les bénévoles de la réunion d'information organisée fin juin sur le dispositif et la signature de la charte "Voisin Relais".
- Participer à la réunion d'information pour les bénévoles.
- Transmettre à la cellule isolement le nom des personnes âgées que le centre continuera à suivre au-delà de l'action "Voisins Relais".

Pour la Ville de Bordeaux et son CCAS, à travers la Plateforme Autonomie Senior, à :

- Animer le groupe projet sur l'action "Voisin Relais".
- Mettre à disposition du Centre de Ressources Henry Dunant les documents d'inscription des bénévoles.
- Organiser les réunions d'information à destination des bénévoles.
- Créer les binômes bénévoles et personnes âgées très isolées.
- Mettre à disposition des bénévoles un numéro de téléphone spécifique et une adresse mail afin que la Plateforme Autonomie Seniors assure le suivi des usagers en difficulté.

## Article 3 : Durée du protocole de partenariat

La présente convention de partenariat est consentie pour la période du **1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016**.

Fait à Bordeaux, en deux exemplaires

Pour la Ville de Bordeaux	Pour le Centre de Ressources Henry Dunant
Monsieur Alain JUPPE	Madame Jocelyne Williaume
Maire de la Ville de Bordeaux	Directrice EHPAD Henry Dunant



## CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre :

**La Ville de Bordeaux**, situé 4 rue Claude Bonnier à la Cité Municipale de Bordeaux, représentée par Monsieur Alain Juppé, agissant en qualité de maire, habilité aux fins des présentes par la délibération D 2016/239 en date du 6 juin 2016

Et

**L'Association FAits De Cœur'S** située au 27 rue Veyssière 33800 Bordeaux représentée par Madame Chantal FRATTI agissant en qualité de Présidente, d'autre part

### Préambule :

La période estivale est l'une des plus sensibles pour les personnes âgées, en raison des risques encourus pendant les vagues de chaleur et du fait d'un isolement accru pendant les congés familiaux.

Suite à la canicule de l'été 2003, la prévention des risques liés à la canicule relève d'une problématique de santé publique qui s'est traduite par la mise en œuvre d'un plan national canicule annuel.

Dans ce cadre et en complément de la politique nationale, **la Ville de Bordeaux** et son **CCAS** mettent en place chaque été un dispositif de prévention des effets de la canicule et de lutte contre l'isolement, s'appuyant sur un réseau associatif de lutte contre l'isolement (**Petits Frères des Pauvres, Société Saint Vincent de Paul, Relais Amical Malakoff Médéric, Centre ressources du Grand Bon Pasteur, Centre ressources Henry Dunant, Association FAits de Cœur's, Association d'Aide aux Aidants du Pavillon**).

Ainsi les bénévoles de ces associations participent à l'action "Voisins Relais", reconduite depuis 2009. Il s'agit pour chaque bénévole encadré par une association d'appeler toutes les semaines 1 à 4 personnes âgées très isolées inscrites sur le registre canicule municipal. Cet appel a pour finalité de veiller au bien être de la personne âgée et de signaler à la Plateforme Autonomie Senior (CLIC-MAIA-CTA) de la Direction Génération Seniors et Autonomie toutes problématiques rencontrées par la personne âgée.

## Article 1 : Principe

Dans le cadre du plan canicule municipal, l'action "Voisins Relais" s'appuie sur les compétences de l'association Fait De Cœur's pour assurer les appels téléphoniques hebdomadaires auprès des personnes âgées inscrites sur le registre canicule municipal.

## Article 2 : Les actions envisagées consistent

Pour l'association Fait De Cœur's à :

- Participer au groupe projet organisé par le CCAS sur l'action "Voisin Relais".
- Transmettre à la Plateforme Autonomie Senior des bénévoles de l'association pour assurer les appels téléphoniques toutes les semaines auprès des personnes âgées.
- Nommer un ou des référents pour assurer le suivi des bénévoles.
- Informer les bénévoles de la réunion d'information organisée fin juin sur le dispositif et la signature de la charte "Voisin Relais".
- Participer à la réunion d'information pour les bénévoles.
- Transmettre à la cellule isolement le nom des personnes âgées que l'association continuera à suivre au-delà de l'action "Voisins Relais".

Pour la Ville de Bordeaux et son CCAS, à travers la Plateforme Autonomie Senior, à :

- Animer le groupe projet sur l'action "Voisin Relais".
- Mettre à disposition de l'Association Faits De Cœur's les documents d'inscription des bénévoles.
- Organiser les réunions d'information à destination des bénévoles.
- Créer les binômes bénévoles et personnes âgées très isolées.
- Mettre à disposition des bénévoles un numéro de téléphone spécifique et une adresse mail afin que la Plateforme Autonomie Seniors assure le suivi des usagers en difficulté.

## Article 3 : Durée du protocole de partenariat

La présente convention de partenariat est consentie pour la période du **1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016**.

Fait à Bordeaux, en deux exemplaires

Pour la Ville de Bordeaux	Pour Faits De Cœur's
Monsieur Alain JUPPE	Madame Chantal FRATTI
Maire de la Ville de Bordeaux	Présidente de l'Association Faits de Cœur's



les petits frères des Pauvres

## CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre :

**La Ville de Bordeaux**, situé 4 rue Claude Bonnier à la Cité Municipale de Bordeaux, représentée par Monsieur Alain Juppé, agissant en qualité de maire, habilité aux fins des présentes par la délibération D 2016/239 en date du 6 juin 2016

Et

**L'Association les Petits Frères des Pauvres**, située 5 rue Bouquière 33000 Bordeaux, représentée par Madame Chantal HARDOUIN agissant en qualité de Président, d'autre part

### Préambule :

La période estivale est l'une des plus sensibles pour les personnes âgées, en raison des risques encourus pendant les vagues de chaleur et du fait d'un isolement accru pendant les congés familiaux.

Suite à la canicule de l'été 2003, la prévention des risques liés à la canicule relève d'une problématique de santé publique qui s'est traduite par la mise en œuvre d'un plan national canicule annuel.

Dans ce cadre et en complément de la politique nationale, **la Ville de Bordeaux** et son **CCAS** mettent en place chaque été un dispositif de prévention des effets de la canicule et de lutte contre l'isolement, s'appuyant sur un réseau associatif de lutte contre l'isolement (**Petits Frères des Pauvres, Société Saint Vincent de Paul, Relais Amical Malakoff Médéric, Centre ressources du Grand Bon Pasteur, Centre ressources Henry Dunant, Association Faits de Cœur's, Association d'Aide aux Aidants du Pavillon**).

Ainsi les bénévoles de ces associations participent à l'action "Voisins Relais", reconduite depuis 2009. Il s'agit pour chaque bénévole encadré par une association d'appeler toutes les semaines 1 à 4 personnes âgées très isolées inscrites sur le registre canicule municipal. Cet appel a pour finalité de veiller au bien être de la personne âgée et de signaler à la Plateforme Autonomie Senior (CLIC-MAIA-CTA) de la Direction Génération Seniors et Autonomie toutes problématiques rencontrées par la personne âgée.

## Article 1 : Principe

Dans le cadre du plan canicule municipal, l'action "Voisins Relais" s'appuie sur les compétences de l'Association les Petits Frères des Pauvres pour assurer les appels téléphoniques hebdomadaires auprès des personnes âgées inscrites sur le registre canicule municipal.

## Article 2 : Les actions envisagées consistent

Pour l'association Petits Frères des pauvres à :

- Participer au groupe projet organisé par le CCAS sur l'action "Voisin Relais".
- Transmettre à la Plateforme Autonomie Senior des bénévoles de l'association pour assurer les appels téléphoniques toutes les semaines auprès des personnes âgées.
- Nommer un ou des référents pour assurer le suivi des bénévoles.
- Informer les bénévoles de la réunion d'information organisée fin juin sur le dispositif et la signature de la charte "Voisin Relais".
- Participer à la réunion d'information pour les bénévoles.
- Transmettre à la cellule isolement le nom des personnes âgées que l'association continuera à suivre au-delà de l'action "Voisins Relais".

Pour la Ville de Bordeaux et son CCAS, à travers la Plateforme Autonomie Senior, à :

- Animer le groupe projet sur l'action "Voisin Relais".
- Mettre à disposition de l'Association les Petits Frères des Pauvres les documents d'inscription des bénévoles.
- Organiser les réunions d'information à destination des bénévoles.
- Créer les binômes bénévoles et personnes âgées très isolées.
- Mettre à disposition des bénévoles un numéro de téléphone spécifique et une adresse mail afin que la Plateforme Autonomie Seniors assure le suivi des usagers en difficulté.

## Article 3 : Durée du protocole de partenariat

La présente convention de partenariat est consentie pour la période du **1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016**.

Fait à Bordeaux, en deux exemplaires

Pour la Ville de Bordeaux	Pour l'association les Petits Frères des Pauvres
Monsieur Alain JUPPE	Madame Chantal Hardouin
Maire de la Ville de Bordeaux	Présidente



**RELAIS  
AMICAL**

## CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre :

**La Ville de Bordeaux**, situé 4 rue Claude Bonnier à la Cité Municipale de Bordeaux, représentée par Monsieur Alain Juppé, agissant en qualité de maire, habilité aux fins des présentes par la délibération D 2016/239 en date du 6 juin 2016

Et

**Le Relais Amical Malakoff Médéric** situé 5 rue Margaux Bordeaux 33036 Bordeaux, représenté par Monsieur Jean Pierre FERNANDO agissant en qualité de Président, d'autre part

### Préambule :

La période estivale est l'une des plus sensibles pour les personnes âgées, en raison des risques encourus pendant les vagues de chaleur et du fait d'un isolement accru pendant les congés familiaux.

Suite à la canicule de l'été 2003, la prévention des risques liés à la canicule relève d'une problématique de santé publique qui s'est traduite par la mise en œuvre d'un plan national canicule annuel.

Dans ce cadre et en complément de la politique nationale, **la Ville de Bordeaux** et son **CCAS** mettent en place chaque été un dispositif de prévention des effets de la canicule et de lutte contre l'isolement, s'appuyant sur un réseau associatif de lutte contre l'isolement (**Petits Frères des Pauvres, Société Saint Vincent de Paul, Relais Amical Malakoff Médéric, Centre ressources du Grand Bon Pasteur, Centre ressources Henry Dunant, Association Faits de Cœur's, Association d'Aide aux Aidants du Pavillon**).

Ainsi les bénévoles de ces associations participent à l'action "Voisins Relais", reconduite depuis 2009. Il s'agit pour chaque bénévole encadré par une association d'appeler toutes les semaines 1 à 4 personnes âgées très isolées inscrites sur le registre canicule municipal. Cet appel a pour finalité de veiller au bien être de la personne âgée et de signaler à la Plateforme Autonomie Senior (CLIC-MAIA-CTA) de la Direction Génération Seniors et Autonomie toutes problématiques rencontrées par la personne âgée.

## Article 1 : Principe

Dans le cadre du plan canicule municipal, l'action "Voisins Relais" s'appuie sur les compétences du Relais Amical Malakoff Médéric pour assurer les appels téléphoniques hebdomadaires auprès des personnes âgées inscrites sur le registre canicule municipal.

## Article 2 : Les actions envisagées consistent

Pour l'association Relais Amical Malakoff Médéric à :

- Participer au groupe projet organisé par le CCAS sur l'action "Voisin Relais".
- Transmettre à la Plateforme Autonomie Senior des bénévoles de l'association pour assurer les appels téléphoniques toutes les semaines auprès des personnes âgées.
- Nommer un ou des référents pour assurer le suivi des bénévoles.
- Informer les bénévoles de la réunion d'information organisée fin juin sur le dispositif et la signature de la charte "Voisin Relais".
- Participer à la réunion d'information pour les bénévoles.
- Transmettre à la cellule isolement le nom des personnes âgées que l'association continuera à suivre au-delà de l'action "Voisins Relais".

Pour la Ville de Bordeaux et son CCAS, à travers la Plateforme Autonomie Senior, à :

- Animer le groupe projet sur l'action "Voisin Relais".
- Mettre à disposition du Relais Amical Malakoff Médéric les documents d'inscription des bénévoles.
- Organiser les réunions d'information à destination des bénévoles.
- Créer les binômes bénévoles et personnes âgées très isolées.
- Mettre à disposition des bénévoles un numéro de téléphone spécifique et une adresse mail afin que la Plateforme Autonomie Seniors assure le suivi des usagers en difficulté.

## Article 3 : Durée du protocole de partenariat

La présente convention de partenariat est consentie pour la période du **1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016**.

Fait à Bordeaux, en deux exemplaires

Pour la Ville de Bordeaux	Pour Relais Amical Malakoff Médéric
Monsieur Alain JUPPE	Monsieur Jean Pierre FERNANDO
Maire de la Ville de Bordeaux	Président



## CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre :

**La Ville de Bordeaux**, situé 4 rue Claude Bonnier à la Cité Municipale de Bordeaux, représentée par Monsieur Alain Juppé, agissant en qualité de maire, habilité aux fins des présentes par la délibération D 2016/239 en date du 6 juin 2016

Et

**La Société de Saint Vincent de Paul**, située 26 rue du commandant Arnould 33000 Bordeaux, représentée par Monsieur Yves DUCLOS agissant en qualité de Président du Conseil Départemental, d'autre part

### Préambule :

La période estivale est l'une des plus sensibles pour les personnes âgées, en raison des risques encourus pendant les vagues de chaleur et du fait d'un isolement accru pendant les congés familiaux.

Suite à la canicule de l'été 2003, la prévention des risques liés à la canicule relève d'une problématique de santé publique qui s'est traduite par la mise en œuvre d'un plan national canicule annuel.

Dans ce cadre et en complément de la politique nationale, **la Ville de Bordeaux** et son **CCAS** mettent en place chaque été un dispositif de prévention des effets de la canicule et de lutte contre l'isolement, s'appuyant sur un réseau associatif de lutte contre l'isolement (**Petits Frères des Pauvres, Société Saint Vincent de Paul, Relais Amical Malakoff Médéric, Centre ressources du Grand Bon Pasteur, Centre ressources Henry Dunant, Association Faits de Cœur's, Association d'Aide aux Aidants du Pavillon**).

Ainsi les bénévoles de ces associations participent à l'action "Voisins Relais", reconduite depuis 2009. Il s'agit pour chaque bénévole encadré par une association d'appeler toutes les semaines 1 à 4 personnes âgées très isolées inscrites sur le registre canicule municipal. Cet appel a pour finalité de veiller au bien être de la personne âgée et de signaler à la Plateforme Autonomie Senior (CLIC-MAIA-CTA) de la Direction Génération Seniors et Autonomie toutes problématiques rencontrées par la personne âgée.

## Article 1 : Principe

Dans le cadre du plan canicule municipal, l'action "Voisins Relais" s'appuie sur les compétences de la Société Saint Vincent de Paul pour assurer les appels téléphoniques hebdomadaires auprès des personnes âgées inscrites sur le registre canicule municipal.

## Article 2 : Les actions envisagées consistent

Pour la Société Saint Vincent de Paul à :

- Participer au groupe projet organisé par le CCAS sur l'action "Voisin Relais".
- Transmettre à la Plateforme Autonomie Senior des bénévoles de l'association pour assurer les appels téléphoniques toutes les semaines auprès des personnes âgées.
- Nommer un ou des référents pour assurer le suivi des bénévoles.
- Informer les bénévoles de la réunion d'information organisée fin juin sur le dispositif et la signature de la charte "Voisin Relais".
- Participer à la réunion d'information pour les bénévoles.
- Transmettre à la cellule isolement le nom des personnes âgées que l'association continuera à suivre au-delà de l'action "Voisins Relais".

Pour la Ville de Bordeaux et son CCAS, à travers la Plateforme Autonomie Senior, à :

- Animer le groupe projet sur l'action "Voisin Relais".
- Mettre à disposition de la Société Saint Vincent de Paul les documents d'inscription des bénévoles.
- Organiser les réunions d'information à destination des bénévoles.
- Créer les binômes bénévoles et personnes âgées très isolées.
- Mettre à disposition des bénévoles un numéro de téléphone spécifique et une adresse mail afin que la Plateforme Autonomie Seniors assure le suivi des usagers en difficulté.

## Article 3 : Durée du protocole de partenariat

La présente convention de partenariat est consentie pour la période du **1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016**.

Fait à Bordeaux, en deux exemplaires

Pour la Ville de Bordeaux	Pour la Société Saint Vincent de Paul
Monsieur Alain JUPPE	Monsieur Yves DUCLOS
Maire de la Ville de Bordeaux	Président du Conseil Départemental